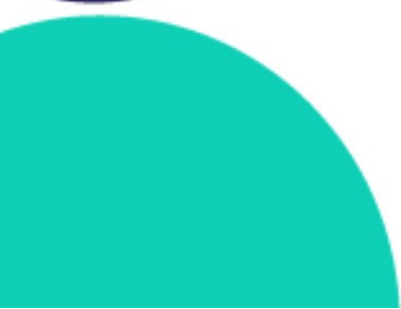
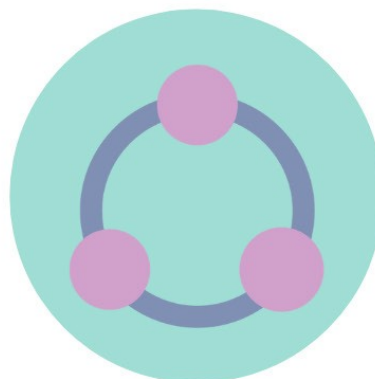


Élaborer un Cadre canadien du droit à l'éducation



Élaborer un Cadre canadien du droit à l'éducation

“

Le droit à l'éducation comprend non seulement le droit d'accéder à l'éducation, mais aussi le droit à une éducation de qualité.

”

— Manuel de l'UNESCO sur le droit à l'éducation 2019

Qu'est-ce que le Cadre du droit à l'éducation?

Depuis plus de 20 ans, People for Education surveille les répercussions des changements en matière de politiques et de financement sur les écoles à financement public de l'Ontario. Maintenant, en partenariat avec la Fondation Maytree, People for Education travaille avec des parties prenantes clés pour formuler en quoi consiste une éducation de qualité au Canada et comment garantir que tous les élèves puissent jouir pleinement de leur droit à l'éducation.

L'éducation est un droit humain fondamental, et le Cadre du droit à l'éducation fournira un outil pour suivre les progrès du Canada dans la réalisation du droit à une éducation de qualité pour tous les élèves qui reçoivent un enseignement financé par les deniers publics. Le Cadre repose sur une approche de l'éducation fondée sur les droits qui reconnaît que les élèves sont des titulaires de droits et que les adultes sont des porteurs d'obligations au sein des établissements d'enseignement. Dans ce travail, il existe un lien inextricable entre une éducation de qualité et un programme d'études qui non seulement inclut l'apprentissage des droits de la personne, des droits de l'enfant et des droits autochtones issus de traités, mais qui soutient également les enfants et les jeunes dans l'acquisition des compétences et du sentiment de pouvoir nécessaires pour accéder à ces droits et les défendre.

La création d'un Cadre qui définit le droit à une éducation de qualité contribuera à faire en sorte que les systèmes d'éducation au Canada – de la petite enfance au postsecondaire – forment des citoyens et

Pourquoi l'éducation est-elle un droit humain fondamental?

Le droit à l'éducation est un droit humain fondamental et indispensable en vue de l'exercice des autres droits humains.

- Une éducation de qualité est la voie d'accès au plein épanouissement de l'être humain.
- Elle est l'un des outils les plus puissants pour sortir de la pauvreté les enfants et les adultes socialement exclus et faciliter leur insertion dans la société. Les données de l'UNESCO montrent que si tous les adultes terminaient leurs études secondaires, le nombre de personnes touchées par la pauvreté dans le monde pourrait être réduit de moitié, sinon plus.
- Elle réduit les inégalités dont sont victimes les filles et les femmes. Selon une étude des Nations Unies, chaque année supplémentaire de scolarité réduit le risque de mortalité infantile de 5 % à 10 %.
- L'égalité des chances, l'accès universel à l'éducation, ainsi que des normes de qualité appliquées et contrôlées sont les conditions à remplir pour que ce droit humain devienne une réalité pour tous.

UNESCO

citoyennes engagés et informés, favorisent et priorisent le bien-être des élèves et préparent les élèves à réussir à long terme, peu importe la voie qu'ils et elles choisissent.

Comment le projet de Cadre a-t-il été élaboré?

En 2018, People for Education a réuni un groupe consultatif sur le droit à l'éducation composé de spécialistes des droits de l'enfant, des droits de la personne, de l'engagement des jeunes, de l'éducation autochtone et de l'éducation financée par les deniers publics, ainsi que des principales parties prenantes du système d'éducation, notamment les élèves et le personnel enseignant. Grâce à des recherches indépendantes, à des consultations avec des spécialistes en droits, au travail avec le groupe consultatif et à la participation continue des jeunes, People for Education a pu examiner ce que signifie une éducation de qualité au Canada et quels indicateurs pourraient servir à mesurer les progrès du Canada dans la réalisation d'une éducation de qualité pour tous les élèves.

Pourquoi avons-nous besoin d'un Cadre du droit à l'éducation au Canada?

Il y a plus de dix ans, l'UNESCO a défini trois dimensions du droit à l'éducation : l'accès, la qualité et le respect. Cependant, les discussions sur l'éducation en tant que droit portent surtout sur l'accès, lequel à son tour est souvent considéré comme un enjeu seulement pour les populations des pays les plus pauvres du monde.

Au Canada, plus de 5,6 millions d'élèves sont inscrits dans des programmes d'enseignement de la maternelle à la 12^e année, et 92 % d'entre eux fréquentent un établissement financé par les fonds publics (Statistique Canada, 2019). Si la plupart des jeunes du Canada franchissent la porte d'une école à financement public, beaucoup n'en ressortent pas avec les mêmes possibilités d'avancement.

Les données qualitatives et quantitatives révèlent des inégalités persistantes dans la qualité de l'éducation que reçoivent des communautés étudiantes spécifiques :

- On enregistre des taux de rendement constamment plus faibles chez les élèves autochtones et noirs (Brown, Gallagher-Mackay et Parekh, 2020).
- La proportion de personnes handicapées au Canada qui ont un niveau de scolarité « inférieur au diplôme d'études secondaires » se situe approximativement entre 25 % et 40 % comparativement à une proportion variant entre 15 % et 33 % pour les personnes qui n'ont pas de handicap (Commission canadienne des droits de la personne 2017).
- Près des deux tiers des élèves LGBTQIA2+ déclarent ne pas se sentir en sécurité à l'école, en particulier dans des endroits séparés par sexe comme les toilettes et les vestiaires (Taylor et al., 2011).
- Les élèves noirs sont plus susceptibles d'être expulsés de l'école. Les écoles des réserves reçoivent des taux de financement inférieurs (People for Education & Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights, 2020).

- Dans une enquête menée à l'échelle de l'Ontario, 29 % des élèves ont déclaré que leur santé mentale affectait « énormément » ou « beaucoup » leurs notes à l'école (Centre de toxicomanie et de santé mentale, 2017).

Comment la COVID-19 a-t-elle accentué l'urgence?



C'est un moment crucial pour l'éducation, un moment qui mettra à l'épreuve notre détermination et notre engagement collectif à l'idée que l'éducation est effectivement un droit de la personne universel.



Fernando Reimers, Harvard Graduate School of Education, 2020

La COVID-19 a révélé et exacerbé les inégalités dans le monde, y compris au sein des systèmes d'éducation où 1,6 milliard d'élèves ont été touchés par la pandémie.

Les Nations Unies ont récemment averti que la combinaison des impacts économiques et des fermetures d'écoles à travers le monde pourrait transformer la crise actuelle de l'apprentissage en une « catastrophe générationnelle » (Nations Unies, 2020). Au Canada, les chercheurs et chercheuses commencent à recueillir et à publier des données qui démontrent que les élèves issus de milieux socioéconomiques défavorisés ont du mal à accéder à l'école virtuelle en raison d'un manque de connectivité et d'appareils (Passeport pour ma réussite, 2020). Pour éviter que cette crise ne devienne une catastrophe, les gouvernements et les parties prenantes du monde entier doivent veiller à ce que tous les élèves aient accès à une éducation de qualité, et pour ce faire, les systèmes d'éducation doivent être ancrés dans le droit à l'éducation (Barry, 2020).

L'« effet multiplicateur » de l'éducation

Les élèves qui ont accès à une éducation de qualité sont plus susceptibles d'être conscients de leurs autres droits humains et de mieux les défendre. Par exemple, la réalisation du droit d'un élève à l'éducation peut conduire à une meilleure réalisation d'autres droits socioéconomiques, notamment une amélioration de la santé et des résultats économiques, ainsi qu'une réduction de la pauvreté. Pour ces raisons, le droit à l'éducation est décrit comme étant lié à d'autres droits et comme ayant un « effet multiplicateur » (Fondation Maytree, 2018; UNESCO, 2019).

“ Les traités relatifs aux droits de l'Homme définissent systématiquement l'éducation comme faisant partie intégrante du plein épanouissement de la personnalité humaine, et du sens de sa dignité et d'estime de soi, étant également indispensable à la promotion de la paix, de la démocratie, de la durabilité environnementale, de la citoyenneté et à la réalisation d'autres droits de l'Homme.

Le droit à l'éducation est fondé sur le postulat qu'un « esprit éclairé et actif capable de vagabonder librement est une des joies et des récompenses de l'existence », tout en reconnaissant que l'éducation est également un droit qui agit comme un catalyseur et a des effets multiplicateurs, servant de « principal outil qui permette à des adultes et à des enfants économiquement et socialement marginalisés de sortir de la pauvreté et de se procurer le moyen de participer pleinement à la vie de leur communauté. » (Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, Observation générale N° 13, para. 1). Cette vision forte et inclusive de l'éducation en tant que force d'égalisation dans la société, dépend de la mise en place par les États de systèmes éducatifs publics équitables. ”

Les Principes d'Abidjan

La responsabilité du Canada en matière d'éducation en tant que droit de la personne

Le Canada a la responsabilité de veiller à ce que tous les enfants et les jeunes jouissent pleinement de leur droit à l'éducation. Cela est vrai même si le Canada n'a pas de ministère national de l'Éducation et que la responsabilité de l'éducation incombe aux provinces et aux territoires.

Le droit à l'éducation a été reconnu comme un droit humain fondamental dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Le Canada a officiellement reconnu le droit à l'éducation en 1976, lorsqu'il a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Depuis, le Canada a signé un certain nombre de conventions et de pactes internationaux :

Déclaration universelle des droits de l'homme 1948

Article 26

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

- En 1970, le Canada a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui appelle les États parties à adopter des mesures d'éducation et d'enseignement pour lutter contre les préjugés qui conduisent à la discrimination raciale. En 1981, le Canada a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui protège l'égalité d'accès et l'égalité des chances des femmes en matière d'éducation.
- En 1991, le Canada a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, qui reconnaît l'éducation comme un droit légal pour chaque enfant.
- En 2010, le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui protège le droit à l'éducation des personnes handicapées et proclame le droit à l'éducation inclusive et les mesures à prendre pour y parvenir.
- Le Canada est signataire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et a entamé le processus de sa mise en œuvre intégrale en décembre 2020 avec le dépôt d'un projet de loi fédéral. L'article 14 de la DNUDPA stipule que les peuples autochtones ont le droit d'établir et de contrôler leurs propres systèmes scolaires où l'enseignement est dispensé dans leur propre langue, avec une pédagogie adaptée aux modes de savoirs autochtones.
- La Charte canadienne des droits et libertés, qui s'inscrit dans la Constitution canadienne, protège les droits à l'éducation dans la langue de la minorité.

En 2015, le Canada a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Objectif de développement durable (ODD) n° 4 est « d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Bien que l'ODD n° 4 soit l'objectif en matière d'éducation, 10 des 17 ODD sont liés à l'éducation (Conseil des ministres de l'Éducation [Canada], 2020).

Définir le droit à une éducation de qualité

Bien que le Canada reconnaisse l'éducation comme un droit humain fondamental, il n'y a aucun mécanisme en place au palier fédéral ou provincial/territorial pour déterminer dans quelle mesure le droit à l'éducation est respecté à travers le pays. Le Canada a participé à un examen national volontaire de ses progrès par rapport aux objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier l'objectif d'une éducation de qualité, mais le rapport et l'annexe statistique ne font pas état des progrès accomplis dans la réalisation des cibles spécifiques qui sont essentielles pour garantir que cet objectif soit totalement atteint, « pour assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » (Nations Unies, 2015a).

En 2008, le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada a publié une déclaration pancanadienne relative au droit à l'éducation, *L'Éducation au Canada – Horizon 2020*. Le

document décrit quatre piliers de l'apprentissage continu : éducation de la petite enfance, enseignement primaire et secondaire, éducation postsecondaire, et apprentissage et développement des compétences des adultes (CMEC, 2008). Bien que les piliers correspondent aux objectifs d'accès à une éducation de qualité, ils n'incluent pas de définition explicite du droit à l'éducation au Canada.

Pour que le Canada s'assure que tous les enfants et tous les élèves soient bien préparés pour l'avenir, nous avons besoin d'un Cadre canadien du droit à l'éducation qui puisse rendre compte de la mesure dans laquelle le droit des apprenants et apprenantes à une éducation de qualité est comblé.

Un Cadre canadien du droit à l'éducation doit assurer la réussite de chaque élève – peu importe sa situation géographique, son statut socioéconomique, ses capacités, sa sexualité, son genre ou sa race – afin que tous les enfants et les jeunes soient prêts pour l'avenir et que les facteurs socioéconomiques et démographiques ne soient plus prédicteurs de leur réussite. Les élèves devraient pouvoir choisir parmi une multitude de parcours et l'éducation devrait devenir un outil pour briser les cycles intergénérationnels de pauvreté et d'oppression.

Le droit à une éducation de qualité reconnaîtra que tous les enfants et les jeunes du Canada doivent obtenir leur diplôme en ayant acquis les aptitudes et les compétences globales nécessaires pour faire face aux défis et aux possibilités d'aujourd'hui et de demain. Les aptitudes et les compétences pour l'avenir englobent une gamme de compétences également appelées compétences générales et compétences transférables (OCDE, 2018; RBC, 2018).

Ces compétences incluent la capacité de collaborer, de communiquer efficacement, de développer un sens de soi et de la société, de penser de manière critique et créative et de continuer à apprendre (People for Education, 2019). Alors que certaines provinces, comme la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec, ont intégré ces compétences dans certains de leurs programmes, une éducation de qualité définie garantira que tous les élèves puissent acquérir ces compétences, où qu'ils se trouvent au Canada.

L'objectif du Cadre est de fournir un mécanisme permettant de garantir que tous les élèves canadiens soient bien préparés à participer au monde du travail, à la vie et à la société. L'évaluation de la façon dont le pays ou les provinces et territoires individuels progressent vers la pleine réalisation du droit à l'éducation exigera de la transparence et un travail de plaidoyer. La préparation de rapports sur certains aspects du Cadre canadien du droit à l'éducation fera également partie du processus de reddition de comptes.

Le Cadre du droit à l'éducation comprend l'éducation de la petite enfance, car doter les élèves de compétences pour l'avenir ne consiste pas uniquement à les préparer à entrer sur le marché du travail. Cela implique également de veiller à ce qu'ils et elles puissent participer pleinement à tous les aspects de leur vie et de la société. Le développement de ces compétences commence avant l'école primaire et l'éducation de la petite enfance peut offrir aux enfants la possibilité de développer ces compétences fondamentales (McCain, 2020).

Droits autochtones et droit à l'éducation

“

Un large éventail de facteurs peut affecter l'apprentissage des populations autochtones à travers tous les stades de la vie, de l'éducation préscolaire, primaire à secondaire, puis postsecondaire. Ces facteurs s'appliquent tant à l'individu qu'aux plans sociétaux et environnementaux plus larges et sont principalement associés aux impacts historiques et contemporains du colonialisme, y compris la marginalisation socioéconomique, les systèmes éducatifs inappropriés et le financement inéquitable pour l'éducation.

”

— Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, 2017

Il est d'une importance cruciale de distinguer les droits autochtones d'un cadre de droits humains universalisant.

Le Cadre du droit à l'éducation doit respecter les droits des peuples autochtones. Le Cadre reconnaît les normes existantes pour l'éducation autochtone élaborées par des organismes dirigés par des Autochtones comme le World Indigenous Nations Higher Education Consortium (WINHEC), qui a élaboré des normes et des repères pour les établissements d'enseignement autochtones de la maternelle à la 12^e année et au postsecondaire. Le Cadre du droit à l'éducation n'a pas pour but de remplacer ou d'englober les droits des peuples autochtones en matière d'éducation, ni de traiter du droit des Premières Nations de contrôler l'éducation des Premières Nations.

La plus grande source d'injustice et d'entrave aux droits des Autochtones à l'éducation continue d'être l'effacement et l'invisibilité des systèmes de savoirs autochtones. Les communautés autochtones ont besoin de ressources et d'investissements appropriés dans les organisations et les structures de gouvernance pour déterminer un cadre de droits autochtones pour l'éducation.

Au Canada, plus de 1,6 million de personnes s'identifient comme Autochtones, les jeunes Autochtones étant l'un des groupes démographiques à la croissance la plus rapide au pays (Statistique Canada, 2020). Pourtant, les taux de diplomation des élèves autochtones dans les écoles de juridiction provinciale sont nettement inférieurs à ceux des élèves non autochtones. De plus, les séquelles à long terme des pensionnats indiens, de la colonisation, des disparités sur le plan de la réussite scolaire et de la perte de la langue ont créé des obstacles au respect du droit à l'éducation des élèves autochtones (Assemblée des Chefs sur l'éducation, 2012).

Un Cadre du droit à l'éducation au Canada doit également reconnaître et inclure la spécificité des Autochtones parmi les titulaires de droits. Alors que la majorité des élèves autochtones du Canada fréquentent des écoles gérées et financées par les provinces et vivent hors des réserves, 120 000 élèves vivent sur des terres de réserve et la plupart d'entre eux fréquentent des écoles dans les réserves. Pour les élèves autochtones, le droit à l'éducation est une question de droits de la personne, ainsi qu'une question de droits autochtones inhérents et de droits issus de traités.

En 2016, le gouvernement du Canada a annoncé son appui sans réserve à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'article 14 stipule que les peuples autochtones ont le droit d'établir et de contrôler leurs systèmes et établissements éducatifs et de dispenser un enseignement dans leur propre langue et d'une manière adaptée à leurs méthodes culturelles d'enseignement et d'apprentissage (Nations Unies, 2008). Les droits issus de traités sont également reconnus par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 du Canada. Bien que les droits et obligations soient spécifiques à chaque traité, les attentes concernant un financement adéquat de l'éducation et des systèmes qui reflètent et comblent les besoins des communautés autochtones sont énoncées dans tous les traités.

Surmonter les obstacles à la réalisation du droit à l'éducation

En élaborant un Cadre du droit à l'éducation qui inclut tous les aspects d'une éducation de qualité nécessaires pour que les élèves soient prêts pour l'avenir, le Canada aura un moyen de suivre ses progrès afin d'assurer que tous les enfants aient la possibilité de mener une vie heureuse, saine, économiquement sûre et engagée sur le plan civique. Les barrières systémiques (p. ex. le racisme et la pauvreté), qui ont été aggravées par la pandémie, ont empêché que tous les élèves accèdent à une éducation de qualité. Dans la foulée de la pandémie de COVID-19, les mouvements mondiaux de lutte contre le racisme ont appelé à l'équité et à la justice. Ces mouvements ont renforcé le fait que les systèmes d'éducation actuels ne sont pas conçus pour tous les apprenants et apprenantes.

Le droit à l'éducation met un accent particulier sur l'élimination des obstacles auxquels font face les élèves pour accéder à des possibilités d'apprentissage de qualité, notamment les élèves vulnérables, noirs, autochtones et en situation de marginalisation.

“

Si la crise de l'éducation a manifestement touché de manière disproportionnée les plus vulnérables et les plus marginalisés, cela s'est fait dans un contexte d'inégalités structurelles reconnues et bien ancrées.

”

Rapporteuse spéciale des Nations Unies, 2020

Engagement des jeunes

L'engagement concret des jeunes a été un élément fondamental de l'élaboration du Cadre canadien du droit à l'éducation. People for Education s'est associé à la Commission des étudiants du Canada pour que les voix et les points de vue de jeunes de partout au Canada soient entendus dans les discussions sur le droit à une éducation de qualité. Le droit des enfants de participer aux discussions et d'exprimer librement leurs opinions sur les questions qui les concernent est inscrit dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Les discussions sur une éducation de qualité ne peuvent avoir lieu sans la participation de jeunes qui ont une expérience personnelle du système.

En mars 2020, People for Education a mené des discussions sur l'avenir de l'éducation financée par les deniers publics lors de la conférence #leCanadaquenoussouhaitons organisée par la Commission des étudiants du Canada. Pendant une semaine, un groupe de jeunes de partout au Canada a participé à une série d'ateliers animés par People for Education et a formulé des recommandations sur la façon dont l'éducation à financement public doit changer pour concrétiser leur droit à une éducation de qualité. Le groupe, formé de jeunes âgés de 12 à 25 ans, comprenait des jeunes qui se sont identifiés comme autochtones, racialisés, handicapés et 2SLGBTQ+. Leurs recommandations étaient fondées sur leurs propres expériences vécues, ainsi que sur les thèmes directeurs de la conférence : expériences propres aux régions rurales et éloignées, lutte contre le racisme structurel, vérité menant à la réconciliation et droits des enfants (Commission des étudiants du Canada, 2020).

“

Je sais ce que sont les mitochondries, mais je ne connais pas mes droits.

”

Jeune participant, #leCanadaquenoussouhaitons 2020

À partir de ces discussions, les jeunes ont identifié le besoin de normes d'éducation canadiennes modernes, pertinentes et adaptables. Ils ont également identifié le besoin d'une éducation qui favorise le respect culturel et s'attaque aux barrières sociales. Un jeune a mentionné que « pour certains élèves autochtones, il peut sembler normal d'avoir des enseignants ou enseignantes racistes » et a fait valoir que cela ne favorise pas un environnement d'apprentissage sûr. Un autre jeune a mentionné se sentir « choqué par le manque de cohésion dans le domaine de l'éducation à travers le Canada », notamment « les préjugés qui existent à l'endroit d'autres provinces dans le processus de traitement des demandes d'études postsecondaires » (Commission des étudiants du Canada, 2020). Tous les jeunes du Canada devraient pouvoir s'épanouir dans un environnement d'apprentissage sûr et se sentir préparés pour n'importe quel parcours postsecondaire n'importe où au Canada.

En se fondant sur les recommandations des jeunes à la conférence #leCanadaquenoussouhaitons, ainsi que sur les travaux en cours sur le Cadre, People for Education poursuit ses consultations auprès des jeunes grâce à son partenariat permanent avec la Commission des étudiants du Canada. Ces consultations viseront intentionnellement des jeunes issus de milieux divers et ayant des expériences vécues diverses, et chercheront à refléter la réalité de différentes régions du Canada.

Défis et possibilités propres au Canada

Il est important de reconnaître que l'élaboration d'un Cadre canadien sur le droit à l'éducation qui aidera à garantir une éducation de qualité à tous les élèves du Canada est un processus difficile et complexe. En particulier, le Canada a plusieurs systèmes d'éducation différents,

gérés par les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral par l'entremise de Services aux Autochtones Canada.

Il est difficile de s'assurer que le Cadre canadien du droit à l'éducation tienne compte des besoins de tous les élèves, où qu'ils se trouvent au Canada, tout en reconnaissant qu'une éducation de qualité peut avoir des significations et des exigences différentes selon les régions et les communautés.

Il est également essentiel de reconnaître que la nature des systèmes d'éducation financés les deniers publics au Canada est intrinsèquement coloniale. Historiquement, l'éducation à financement public a servi d'outil pour effacer et saper les cultures autochtones. Nous reconnaissons maintenant que l'éducation financée par l'État ne sert pas tout le monde de la même manière, en particulier les élèves autochtones. Bien que des efforts soient faits pour inclure les modes de savoirs autochtones dans l'éducation à financement public, ces efforts exigent néanmoins que les connaissances autochtones soient adaptées à un système scolaire colonial, ce qui est contraire à l'objectif initial d'inclure les connaissances autochtones.

Les défis liés à l'élaboration du Cadre canadien du droit à l'éducation offrent une occasion aux intervenants, intervenantes et spécialistes de partout au Canada de se réunir et d'échanger sur ce qu'ils estiment nécessaire dans un tel Cadre.

Prochaines étapes pour le droit à l'éducation au Canada

Tous les élèves canadiens ont le droit d'accéder à l'enseignement primaire et secondaire. Cependant, des crises à répétition mettent en lumière le fait que *l'accès* à lui seul ne suffit pas. Chaque élève au Canada doit avoir le droit d'accéder à une éducation de *qualité*. Ce n'est pas la réalité aujourd'hui pour de nombreux élèves partout au Canada, mais grâce à un Cadre national fondé sur les droits, cela pourrait le devenir.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de consensus pancanadien sur ce qui définit une éducation de qualité. Cela nous offre l'occasion de travailler ensemble, d'un océan à l'autre, pour définir ce que signifie une éducation de qualité au Canada et pour le Canada. C'est en tissant des liens et en prenant connaissance des expériences diverses vécues par ceux et celles qui vivent au Canada, que nous pouvons assurer que la définition d'une éducation de qualité soit aussi représentative des Canadiens et Canadiennes que possible.

En définissant explicitement le droit à l'éducation dans un Cadre canadien du droit à l'éducation, le Canada aura un moyen de suivre nos progrès pour garantir que tous les élèves aient accès à l'éducation dont ils et elles ont besoin pour être prêts pour l'avenir, et pour faire en sorte que les facteurs socioéconomiques et démographiques ne soient plus prédictors de leur réussite

Références

- Assemblée des Chefs sur l'éducation. (2012). *Portrait de l'éducation des Premières Nations*. Assemblée des Premières Nations. https://www.afn.ca/uploads/files/1_-_a_portrait_of_first_nations_and_education_kc_fr.pdf
- Banque royale du Canada (RBC). (2018). *Humains recherchés : Facteurs de réussite pour les jeunes Canadiens à l'ère des grandes perturbations*. https://www.rbc.com/dms/enterprise/futurelaunch/_assets-custom/pdf/RBC13C-Future-Skills-Report-Print-CMYK_Versacom__FR.pdf
- Barry, K. B. (2020). *Droit à l'éducation: effets de la pandémie de maladie à coronavirus sur le droit à l'éducation – préoccupations, enjeux et perspectives*. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. <https://undocs.org/fr/A/HRC/44/39>
- Brown, R. S., Gallagher-Mackay, K., & Parekh, G. (2020). Redefining risk: Human rights and elementary school factors predicting post-secondary access. *Education Policy Analysis Archives*, 28, 21. <https://epaa.asu.edu/ojs/article/view/4200>
- Centre de toxicomanie et de santé mentale. (2017). *The mental health and well-being of Ontario students: findings from the Ontario student drug use and health survey*. <http://www.camh.ca/-/media/files/pdf---osduhs/mental-health-and-well-being-of-ontario-students-1991-2017---summary-osduhs-report-pdf.pdf>
- Commission canadienne des droits de la personne. (2017). *Négligés : difficultés vécues par les personnes handicapées dans les établissements d'enseignement du Canada*. <https://www.chrc-ccdp.gc.ca/fr/resources/publications/negliges-difficultes-vecues-par-les-personnes-handicapees-dans-les>
- Commission des étudiants du Canada. (2020). *The future of public education in Canada: A #CanadaWeWant theme*. https://www.studentscommission.ca/assets/pdf/en/node-reports/conference-reports/canada-we-want-2020/Future-of-Public-Education_CWW-Report_06-09-2020.pdf
- Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CMEC). (2008). *L'Éducation au Canada – Horizon 2020*. <https://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/187/CMEC-2020-DECLARATION.fr.pdf>
- Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (2020). *Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité : Objectif de développement durable 4 au Canada*. Conseil des ministres de l'Éducation, Canada. <https://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/407/Objectif%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable%204%20au%20Canada%20FR.pdf>

- Maytree Foundation. (2018). *What should the right to education look like in Canada?* <https://maytree.com/stories/what-should-the-right-to-education-look-like-in-canada/>
- McCain, M. N. (2020). *Early Years Study 4: Thriving kids, thriving society*. Margaret and Wallace McCain Family Foundation Inc. https://earlyyearsstudy.ca/wp-content/uploads/2020/02/EYS4-Report_01_15_2020.pdf
- Nations Unies. (2008). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf
- Nations Unies. (2020). *Notes de synthèse : L'éducation en temps de COVID-19 et après*. https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/policy_brief_-_education_during_covid-19_and_beyond_french.pdf
- Nations Unies. (2015a). *Objectifs de développement durable*. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). (2018). *Preparing our youth for an inclusive and sustainable world: The OECD PISA Global Competence Framework*. <https://www.oecd.org/education/Global-competency-for-an-inclusive-world.pdf>
- Passeport pour ma réussite. (2020). Impacts de la pandémie de COVID-19 sur les communautés à faible revenu. https://www.passeportpoumारेussite.ca/recherche/impacts-de-la-pandemie-de-covid-19/?_ga=2.121130120.1241861486.1603415248-1839789833.1603415248
- People for Education. (2019). *Les nouvelles compétences de base*. <https://peopleforeducation.ca/fr/the-new-basics/>
- People for Education & Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights. (2020) Liste de 10 questions pour l'examen 2020 du Canada par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (CESCR). [Présentation au 66^e groupe de travail de pré-session]. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2fCESCR%2fICS%2fCAN%2f41466&Lang=en
- Les Principes d'Abidjan. (2019) *Principes directeurs relatifs aux obligations des États en matière de droits de l'Homme de fournir un enseignement public et de réglementer l'implication du secteur privé dans l'éducation*. <https://static1.squarespace.com/static/5c2d081daf2096648cc801da/t/5f0f2ce94fa4ab1735427700/1594830075404/Principe+Abidjan+fr+-+publication+13.02.2020.pdf>
- Statistique Canada. (2019). *Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire pour le Canada, les provinces et les territoires, 2017-2018*. Gouvernement du Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/191024/dq191024b-fra.htm>
- Statistique Canada. (2020). *Statistiques sur les peuples autochtones*. Gouvernement du Canada. https://www.statcan.gc.ca/fra/sujets-debut/peuples_autochtones

Taylor, C. & Peter, T., with McMin, T. L., Elliott, T., Beldom, S., Ferry, A., Gross, Z., Paquin, S., & Schachter, K. (2011). *Every class in every school: The first national climate survey on homophobia, biphobia, and transphobia in Canadian schools*. Final report. Toronto: Egale Canada Human Rights Trust. <https://egale.ca/wp-content/uploads/2011/05/Every-Class-In-Every-School-Final-Report.pdf>

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2019). *Manuel sur le droit à l'éducation*. <https://fr.unesco.org/news/quest-ce-que-manuel-droit-leducation>

© People for Education. 2020

People for Education est un organisme de bienfaisance indépendant et non partisan qui appuie l'éducation à financement public et en fait la promotion par la recherche, le développement de politiques et la participation du public.

Numéro d'organisme de bienfaisance : 85719 0532 RR0001
728A, avenue St Clair Ouest, Toronto, ON, M6C 1B3
416-534-0100 ou 1-888-534-3944
www.peopleforeducation.ca

Auteurs

Elyse K. Watkins et Joanna Kotasinska

Pour citer ce document

People for Education (2020). *Élaborer un Cadre canadien du droit à l'éducation*. Toronto, ON, People for Education.





People for Education
728A, av. St. Clair Ouest
Toronto, ON M6C 1B3

www.peopleforeducation.ca
info@peopleforeducation.ca

1.888.534.0100
416.534.0100

